

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

N°2026-038

Séance du 12/03/2026

DELEGATION EN MATIERE DE PLACEMENT DE FONDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 12/03/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- de donner délégation au Directeur de Vienne Numérique en matière de placement de fonds sur des comptes à terme jusqu'au 31 décembre 2027.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé